



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DE LA MARNE

148 Avenue de Sainte-Menehould
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 06.81.45.45.05 Fax : 03.26.66.53.42

Châlons-en-Champagne, le 31 janvier 2020

ASSEMBLEE GENERALE

Membres du comité présents :

Gérard BRISSAUD, Norbert PERREUX, Mélissandre RUSINEK, Patrick GREGOIRE, Yannick AUBRY, Florence SCHMITTER, Thierry MONCLIN

Excusée : Aurélie MILET.

Clubs présents :

Archers chalonnais, Compagnie d'Arc de Reims, Fismes, Epernay, Mourmelon-le-Grand, 1^{ère} Compagnie de Châlons-en-Champagne, Cormontreuil, Vertus, Pargny-sur-Saulx, Suippes, Gueux, les Archers du Vallon d'Argonne, Mareuil-sur-Ay.

Clubs absents :

STR Tinquieux, Archery des Loups, Section T.A. FJEP BAZANCOURT, les Archers de Taissy.

Quorum : 53/59

Assemblée Générale Extraordinaire

A 19 H 10, le Président du C.D.T.A.M, Gérard BRISSAUD, ouvre l'A.G. extraordinaire.

L'ordre du jour est la modification des statuts pour sa mise en conformité de l'article 10.1 :

Article 10 – Administration – Elections - Composition

10.1. Administration

Le Comité Départemental est administré par un Conseil d'Administration appelé "Comité Directeur du Comité Départemental", de 9 membres.

Le Comité Directeur exerce toutes les attributions que les présents statuts ne confèrent pas à l'assemblée générale.

Les membres du Comité Directeur sont élus par l'Assemblée Générale, avant l'assemblée électorale de la fédération qui doit avoir lieu avant le 31 décembre qui suit les Jeux Olympiques d'été et dans le délai mentionné au premier alinéa de l'article 9 et avant l'assemblée générale du comité régional, au scrutin secret, suivant les dispositions de l'article 8 et pour une durée de quatre ans.

Il ne peut y avoir de membres de droit.

Les membres sortants sont rééligibles.

Cette modification est mise au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Le président du C.D.T.A.M. clos l'assemblée générale extraordinaire à 19 H 20.

Assemblée Générale Ordinaire

A 19 H 25, Gérard BRISSAUD ouvre l'A.G. ordinaire du C.D.T.A.M.

Les membres assistants à la présente assemblée ayant déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2018, il en est demandé l'approbation par vote à main levée.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Afin d'observer la stricte conformité du vote, qui aura lieu au cours de cette assemblée, pour l'élection du délégué départemental à l'A.G. de la FFTA, deux personnes de l'assistance sont invitées à être scrutateurs.

Mélissandre RUSINEK et Daniel KONSTANTY acceptent cette fonction.

Le Président propose une minute de recueillement pour honorer les archers ou dirigeants qui nous ont quittés au cours de la dernière saison.

Après ce moment, il nous fait la lecture de son rapport moral.

Il s'organise en trois parties :

1 - L'environnement institutionnel

La dernière saison fut complexe avec la création de l'Agence Nationale du Sport, nouveau dispositif auquel nous allons devoir nous adapter pour les années à venir.

2020 sera une année de mise en conformité avec la modification des statuts et les tenues d'Assemblées Générales ordinaires et électives aux dates suivantes :

- le 15 février 2020 : A.G. du CRTA à NANCY,
- le 28 mars 2020 : A.G. de la FFTA, pour laquelle nous devons élire ce soir nos représentants de clubs,
- le 6 novembre 2020 : A.G. Elective du CDTAM,
- le 14 novembre 2020 : A.G. Elective du CRTA à NANCY, mais la faisabilité d'un vote à distance est en cours d'études,
- le 12 décembre 2020 : A.G. Elective de la FFTA par vote à distance.

2 - La vie Fédérale

Les coupes de France, pour les disciplines qui possèdent une finalité internationale, sont remplacées par un championnat de France Elite (TAE, Salle, Campagne, 3D). Les autres disciplines auront un Championnat de France (Nature, Beursault).

Le calendrier des Championnats régionaux du Grand Est est le suivant :

- Nature : le 5 avril à ILLKIRCH,
- Campagne : le 17 mai 2020, organisé par le club de CHAUMONT,
- TAE International : le 28 juin 2020, organisé par le club de MULHOUSE CAB,
- TAE National : le 12 juillet 2020, organisé par le club de SUIPPES,
- Beursault qui se déroulera entre le premier week-end de Mai et le deuxième week-end de Juillet dans tous les Jeux d'arc du Grand-Est.

Pour la Division Régionale Excellence :

- DRE 1 : le 28 avril, organisé par le club de VOLGELSHEIM,
- DRE 2 : le 31 mai, organisé par le club de MONTIGNY-LES-METZ,
- DRE 3 : le 14 juin, organisé par le club de BETTANCOURT-LA-FERREE.

3 - La vie de notre Comité

La saison 2018/2019 a vu une baisse de 10% de nos effectifs (de 752 à 681). Nous devrions presque maintenir le même effectif pour cette saison.

Le Trophée des Mixtes que nous avons mis en place pour la première fois en 2019 avec une épreuve en salle le 5 avril à Ste MENEHOULD, nous aimerions le renouveler pour cette saison.

Pour 2021 une évolution des labels clubs va être mise en place avec l'objectif de valoriser au mieux le développement des clubs dans la droite ligne du projet fédéral. Notre Fédération a souhaité mettre en place des nouvelles appellations réparties en quatre niveaux : Espoir, Ambition, Excellence et Elite.

Quatre stages sont reprogrammés pour la saison 2019/2020, malheureusement les deux premiers ont été annulés suite aux derniers événements sociaux.

Brigitte FRANCOIS a reçu le 6 décembre 2019 le Trophée CDOS dans la catégorie meilleur sportif de la Marne pour ces 11 podiums aux différents Championnats de France de ces quatre dernières années :

- 4 fois championne de France,
- 3 fois 2^{ème},
- 4 fois 3^{ème},
- et une participation au Championnat du monde Master.

Félicitation et merci Brigitte d'avoir permis à notre comité départemental de mettre à l'honneur notre discipline.

Gérard BRISSAUD, pour finir, présente ses meilleurs vœux à l'assemblée et cède la parole à Yannick AUBRY pour le rapport sportif.

Rapport sportif :

Yannick AUBRY nous informe que lors de la saison 2019, 30 compétiteurs marnais, dont certains ont participé à plusieurs compétitions (soit au total 47 participations), ont été aux Championnats de France et y ont glané quatre podiums ; 1 d'argent, 3 de bronze.

Brigitte FRANCOIS a terminé 2^e au Championnat de France Salle.

Une équipe départementale a participé au Championnat de France de tir en Campagne.

En ce qui concerne les championnats départementaux ils ont donné lieu à 79 podiums or, 45 argent, 25 bronze.

Yannick AUBRY précise que moins d'archers au championnat de T.A.E. mais beaucoup au Beursault.

Trophée des Mixtes

Yannick donne la parole à Florence SCHMITTER qui nous fait part que la Compagnie d'Arc de Sainte Menehould a accueilli une manche salle du Trophée des Mixtes en 2019.

Peu de club y ont participé. Il convient d'organiser cette compétition en même temps qu'une compétition fédérale.

Florence invite toutes et tous à y participer et découvrir une nouveauté au sein de notre fédération.

Pour cette année, il convient de déterminer rapidement des dates et de trouver les sites d'accueil, la période de réalisation pour la manche salle doit se dérouler entre 1^{er} février et le 31 mars 2020.

La manche extérieure devra intervenir entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin.

Labels

Pour 2021 une évolution des labels clubs va être mise en place avec l'objectif de valoriser au mieux le développement des clubs dans la droite ligne du projet fédéral. Norbert PERREUX présente les nouvelles appellation, réparties en quatre niveaux : Espoir, Ambition, Excellence et Elite.

Il nous précise que tous les renseignements concernant ces niveaux seront envoyés aux Clubs et Compagnies prochainement.

Stages

Yannick AUBRY nous confirme que 4 stages ont été programmés, mais que deux ont dû être annulés et il espère que le deux prochains auront bien lieu.

Rapport financier

André LARRATTE, Trésorier du CDTAM, informe que le Compte de résultats et le Bilan présente un bénéfice de 1798,21 €.

(Cf ces deux documents présentés en annexes 1 et 2).

Le bilan est à l'équilibre à 11261,65 €.

Le contrôleur aux comptes, Patrick CHENAL, certifie les comptes sincères et réguliers.

A l'unanimité, quitus est donné au Trésorier et les comptes sont approuvés.

Patrick CHENAL, a l'unanimité, est renouvelé dans ses fonctions de contrôleur aux comptes.

André LARRATTE nous présente le prévisionnel, équilibré à 7500 €.

Ce prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Election des représentants pour l'A.G. de la FFTA

Gérard BRISSAUD fait procéder à un vote à bulletin secret pour l'élection des délégués départementaux qui assisteront à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir à l'Arc qui se tiendra le 28 mars 2020.

Après dépouillement par les deux scrutateurs élus en début de séance, sont élues :

- Titulaire déléguée, **Nathalie DEL REY** (50 voix pour 3 contre)
- Suppléante, **Aurélie MILET** (50 voix pour, 3 contre).

Récompenses

Les médailles sont remises aux archers ayant obtenus des podiums au Championnat Beursault.

Des récompenses sont données aux archers ayant participé aux Championnats de France.

A 20 H 15, Gérard BRISSAUD déclare close l'Assemblée Générale du CDTAM et invite les participants à un pot de l'amitié.

Annexe 1

Compte de résultat

Du 01 janvier au 31 décembre 2019

CHARGES

602250	Fournitures de bureau	19,20
658	Affranchissement, internet	61,00
616000	Assurances	90,73
618	Tenues d'arbitres	403,00
61800	Récompenses podiums	550,00
62810	Cotisations	110,00
625100	Stages sportifs	4 283,86
625	Déplacements, réceptions,	794,39
626	Frais Bancaires	70,25
	Sous Total	6 382,43
	TOTAL	6 382,43
864	Bénévolat	12 000,00
	TOTAL	18 342,43

PRODUITS

706200	Recettes stages	1 330,00
706002	Cotisations	6 439,00
758	Location feux	375,00
7681	Intérêts CNE	36,64
	Résultat excédant	-1 798,21
	Sous Total	8 180,64
	TOTAL	6 382,43
864	Bénévolat	12 000,00
	TOTAL	18 382,43

Compte de bilan

Du 01 janvier au 31 décembre 2019

ACTIF

PASSIF

5141	Compte courant	6 042,46	102	Fonds Associatifs	9463,44
5142	Livret bleu	4 879,82	120	Résultat excédentaire	1 798,21
531	Espèces	339,37	129	Résultat Déficitaire	0,00
TOTAL		11 261,65	TOTAL		11 261,65